

# Fiche tarifaire

# Carac Épargne Génération

Dispositions générales en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2021

## Carac

**Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance**

**soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité**

Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 165

Siège : 159, Avenue Achille Peretti · CS 40091 · 92577 Neuilly-sur-Seine cedex

# Fiche tarifaire

## Carac Épargne Génération

Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac.

Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac.

### VERSEMENTS

Versement minimum à l'adhésion	<b>200 euros</b>
Versement libre minimum ultérieur	<b>200 euros</b>
Versement programmé mensuel minimum	<b>30 euros</b>
Versement programmé trimestriel minimum	<b>90 euros</b>
Versement programmé semestriel minimum	<b>180 euros</b>
Versement programmé annuel minimum	<b>360 euros</b>

### FRAIS

Frais sur versements	<b>0 %</b>
Frais de gestion annuels appliqués sur l'épargne en compte sur le fonds « Sécurité » libellé en euros	<b>0,90 %</b>
Frais de gestion annuels appliqués sur l'épargne en compte sur les supports libellés en unités de compte	<b>0,90 %</b>
Frais de transformation d'un contrat monosupport ou multisupports vers le Carac Epargne Génération	<b>0 euro (gratuit)</b>
Frais sur versements effectués par prélèvement automatique	<b>0 %</b>

### CHANGEMENT DE PROFIL AU SEIN DE LA GESTION PROFILÉE

Fréquence	<b>1 fois maximum par année civile</b>
Frais	<b>0 %</b>

### ARBITRAGES AUTOMATIQUES

Frais d'arbitrage automatique annuel en gestion profilée	<b>0 euro (gratuit)</b>
Montant minimum d'arbitrage automatique en gestion profilée	<b>0 euro</b>

## RACHATS PARTIELS

Montant minimum	<b>150 euros</b>
Solde minimum	<b>200 euros</b>

## CONDITIONS DE CONVERSION DU CAPITAL EN RENTE VIAGÈRE

Âge minimum de l'adhérent et du bénéficiaire de la rente de réversion	<b>50 ans</b>
Âge maximum de l'adhérent et du bénéficiaire de la rente de réversion	<b>85 ans</b>

## SORTIE EN RENTE

Montant minimum des arrérages de rente	<b>120 euros par trimestre</b>
Frais sur arrérages de rente	<b>0 %</b>

## GARANTIE PLANCHER

Plafond de capital plancher	<b>150 000 euros</b>
Âge maximum	<b>75 ans</b>



## Montant de la cotisation mensuelle pour un capital plancher de 1000 euros en fonction de l'âge atteint par l'assuré

Tableau des barèmes de la garantie plancher

Âge atteint par l'assuré	Cotisation mensuelle	Âge atteint par l'assuré	Cotisation mensuelle	Âge atteint par l'assuré	Cotisation mensuelle
en années	en euros	en années	en euros	en années	en euros
≤ 25	0,10	42	0,29	59	1,05
26	0,10	43	0,32	60	1,12
27	0,11	44	0,35	61	1,21
28	0,11	45	0,39	62	1,31
29	0,11	46	0,43	63	1,42
30	0,11	47	0,46	64	1,55
31	0,12	48	0,50	65	1,69
32	0,12	49	0,53	66	1,84
33	0,13	50	0,57	67	2,01
34	0,14	51	0,61	68	2,19
35	0,15	52	0,65	69	2,39
36	0,16	53	0,70	70	2,61
37	0,18	54	0,75	71	2,85
38	0,19	55	0,80	72	3,11
39	0,21	56	0,86	73	3,39
40	0,23	57	0,91	74	3,69
41	0,26	58	0,98	75	4,04